



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2026.05.27/09

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20260527-DCM2026-0527-09-DE
Date de télétransmission : 02/06/2026
Date de réception préfecture : 02/06/2026

Séance du 27 mai 2026 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Benoît CHAMBOURDON, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Marie GIACHERIO
Rapporteur : M. Marc PATUREL

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Benoît CHAMBOURDON, Nicolas ORSIER, Claire-Zoé BALAS, Théo LOMBARD, Marie GIACHERIO, Marc PATUREL, Valérie PASCOLI, Jérémie TEYSSIER, Annie FELLER, Yves GIRAUDEAU, Christine DEMAY RIOU, René NENNA, Aurélie RENOU, Gwendal ROUSIC, Isaac VALLEJO, Claudia MC KENNY-ENGSTROEM, Quentin MORVAN, Romain BERTHOUZE, Charlène GRILLET, Clémence NICOLAUD, Virginie DANG VAN SUNG, Elodie BRONDEX, Emilie BROTONS, Valentin CARRY, Youri DERVIN, Suzy FAVRE ROCHEX, Nadège CHATEL, Virginie VAILLIER,

Excusés avec pouvoir : Laurence POTIER GABRION (Pouvoir à Nadège CHATEL), Pauline GUILLEMAILLE (Pouvoir à René NENNA), Laura GIACHERIO (Pouvoir à Marie GIACHERIO), Laurent TUDES (Pouvoir à Claire-Zoé BALAS)

Excusée sans pouvoir : Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Modification du règlement de fonctionnement du service d'accueil périscolaire

Le règlement de fonctionnement du service d'accueil périscolaire a pour objet de préciser les règles encadrant les services proposés par la ville dans le cadre des activités périscolaires, ainsi que les droits et obligations des familles.

Il vise notamment à informer les usagers sur le fonctionnement du service, les modalités et conditions d'inscriptions, de facturation et de paiement, les responsabilités qui incombent à chacun et les règles de vie à respecter en précisant les sanctions qui peuvent être prises.

De nombreux ajustements, modifications ou requalifications se sont avérés nécessaires, notamment suite à la fermeture de l'école Champully pour aboutir à une meilleure adéquation entre le règlement et le quotidien des agents.

Ainsi, au vu des inscriptions périscolaires qui se dérouleront du 10 juin au 10 juillet 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement modifié tel que joint en annexe, lequel sera applicable à compter de la rentrée de septembre 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-29,

Vu la délibération en date du 25 juin 2025 approuvant le règlement applicable à ce jour,

Vu le règlement annexé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix « POUR » et 3 voix « CONTRE » (N. CHATEL, V. VAILLIER et L. POTIER GABRION) :

- **APPROUVE** la modification du règlement de fonctionnement du service d'accueil périscolaire tel que joint en annexe et applicable à compter de la rentrée de septembre 2026.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 2 juin 2026
Benoît CHAMBOURDON

Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 27 mai 2026

Le Secrétaire de séance,
Marie GIACHERIO

Le Maire,
Benoît CHAMBOURDON

